



# L'ÉCHO BLEU

BULLETIN D'INFORMATION DU PORT HERACLEA CAVALAIRE / MARS 2024 # 13

## RETOUR SUR 2023

### Quelques chiffres ...

50% des places de port sont de catégorie 7 et 8 et 11% des places sont supérieures à 12 m

#### **Concernant les Garanties d'Usages (GU):**

20% ont une échéance au 13/08/2025.

Sur nos 1123 emplacements 60% sont des Garanties d'Usage

#### **Concernant les places publiques :**

Facturation en « Forfait Annuel » : 50% sur places publiques et 11% sur des postes en GU mise à disposition à l'année,

#### **Concernant les contrats saisonniers :**

Ils sont établis sur les places publiques restantes et les mises à disposition des GU, d'où l'importance de retourner les mises à disposition en début d'année.

Les professionnels disposent de 84 contrats saisonniers longs (du 15/04 au 15/10), ce qui représente 264 K€.

#### **Concernant le passage (durée <7 jours) :**

Sur la ZMEL (Zone de Mouillage et d'Équipements Légers), au mois d'août représente 28% des passages durant la saison, 24% en juillet 18% en juin et 14% en septembre. Le Chiffre d'Affaires HT de la ZMEL est de 55 K€ réparti pour 80% en contrats saisonniers et 20% pour le passage.

A l'intérieur du Port : les passages sur postes en GU représentent 71% du total et 68% des ventes de locations réalisées. Un gros travail est effectué en saison pour trouver des places à occuper (avec de nombreux appels aux titulaires de GU). Il est important d'avertir lorsqu'on ne rentre pas le soir au port.

#### **Concernant l'aire de travail :**

Il s'agit de l'aire de carénage et de stockage située juste après le parking du bassin Est. Le chiffre d'affaire a été de 36 K€ HT hors DSP (Délégation de Service Public) du chariot élévateur (qui s'élève à 34 K€).

## LE SAVIEZ-VOUS?

### BIEN S'AMARRER

Nous sommes toujours disponibles pour vous assister et vous conseiller. A savoir :

Préférer une pendille « personnalisée » en plus de celle d'origine fournie par le port. Ainsi, en la choisissant de couleur différente, vous pouvez demander à votre shiphandler de préparer une amarre arrière reliée via deux épissures à cette pendille, elle-même reliée à votre amarre avant, de longueur suffisante et de diamètres adaptés. De cette manière, en arrivant à votre poste, lorsque vous attrapez votre amarre arrière (coté mer), vous pourrez immédiatement tourner un noeud de taquet en laissant un peu de mou et la faire filer jusqu'à l'avant pour tourner l'amarre avant. Le bateau est stable, vous pouvez reprendre l'amarre avant sans forcer. Revenez sur l'arrière et alternez entre les deux amarres arrières pour rapprocher le bateau du quai. Placez maintenant les traversières pour éviter les déplacements latéraux par fort vent et également une deuxième amarre « Mistral » à l'avant si besoin, selon l'orientation du bateau.

### INNOVATION ET ECOLOGIE

Nous venons de recevoir notre tout nouveau nettoyeur haute pression qui fonctionne à l'eau de mer! C'est une petite révolution pour le port.

En effet, nos agents devaient nettoyer tous les mois la cale de mise à l'eau du port avec un nettoyeur haute pression « classique » qui utilisait de l'eau douce, pour retirer les algues afin d'assurer la sécurité des usagers et des véhicules pour éviter une perte d'adhérence.

Le port a donc investi dans un tout nouveau nettoyeur professionnel spécialement conçu et adapté pour fonctionner avec de l'eau de mer!

Nos agents pourront également l'utiliser pour le nettoyage annuel des bouées de balisage de la zone de mouillage.

Des actions qui vont dans le bon sens en cette période où l'eau manque dans notre région.



# PROJET ECOBLEU

## Rappel historique ...

Après plusieurs années d'études, de procédures et de concertation publique, les services de l'Etat ont délivré en 2019 l'autorisation loi sur l'eau nécessaire à sa réalisation.

La crise de la COVID 19 et un contentieux avec le précédent bureau de maîtrise d'œuvre ont malheureusement interrompu cet élan jusqu'en 2022.

En juin 2022, faisant preuve d'une ténacité peu commune, monsieur le Maire relançait le projet et confiait le projet à la SPL Port Heraclea qui désignait un nouveau groupement de maîtrise d'œuvre.

Après un audit, ce dernier a commencé à reprendre les études dès avril 2023.

## Des études en cours ...

A ce jour, le Maître d'Oeuvre a terminé les études préliminaires, commencé à dresser les nouveaux plans du projet et produit des premières esquisses. Les études complémentaires (géotechniques et hydrauliques) sont par ailleurs engagées et permettront de définir les fondations des nouveaux bâtiments, les possibilités de réemplois des matériaux issus de la démolition du Môle Marc Pajot ou les filières de traitement. Ces études permettront de définir les hauteurs des nouveaux bâtiments en tenant compte d'éventuelles inondations ou submersions marines à occurrences centennales.

### Les études hydrauliques :

Elles ont été remises en janvier 2024 et analysées avec les services de l'Etat. Le résultat de ces études risquant de lourdes modifications sur le projet, il a été convenu avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) d'insérer le projet dans un "modèle numérique » pour faire des simulations et de procéder aux adaptations si nécessaires. Les nouvelles études, avec le projet intégré, seront remises début mars 2024. Un nouvel examen de l'étude avec la DDTM sera nécessaire pour fixer le niveau définitif des hauteurs de plancher des bâtiments, lesquels seront à priori sur pilotis, ainsi que les hauteurs définitives des quais.

### Les études géotechniques :

- Les opérations sur site ont été réalisées,
- Les études sur la qualité environnementale des déblais ont été remises. Leur analyse est en cours ; elles semblent moins mauvaises qu'imaginé dans un premier temps. Une bonne partie des déblais de démolition pourra a priori être réutilisée sur le site.
- Les études sur la qualité mécanique des déblais ont été remises. Leur analyse est en cours ; elle permettra de savoir si les matériaux issus de la démolition du Môle M. Pajot ont des caractéristiques mécaniques compatibles avec leur réutilisation sur site.

## Les prochaines étapes ...

A ce jour, pour 2024, l'Avant-Projet Détaillé sera présenté en Conseil d'Administration puis en Conseil Municipal entre mars et avril. La modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en décembre 2024 permettra de déposer les permis de construire des bâtiments.

## GARANTIE

## D'USAGE

### Quelques précisions ...

Il est rappelé que la contrepartie de la participation versée par les primo-acquérents des GU\* est la mise à disposition d'un poste d'amarrage d'une catégorie donnée pour la durée de la convention.

Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises aux représentants des associations « grincheuses », les fonds ainsi récoltés sont **exclusivement** utilisés pour **financer des travaux** et les mouvements des garanties d'usages (reprises et réattributions). Nos comptes sont d'ailleurs certifiés par un commissaire aux comptes depuis notre création (2018).

Également, nous sommes heureux de constater que le décret n°2023-1231 du 21/12/23 du code des transports, publié récemment au Journal Officiel, confirme notre projet.

**Que dit le décret? «Il peut être accordé des garanties d'usage de postes d'amarrage ou de mouillage pour une durée maximale de trente-cinq ans, en contrepartie d'une participation au financement d'ouvrages, de bâtiments ou équipements ayant un rapport avec l'exploitation du port ou de nature à contribuer au développement de celui-ci et constituant une dépendance du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales et de leurs groupements».**

La période de travaux est imminente et nécessitera toutes nos ressources.

Afin d'éviter de nous disperser dans des querelles stériles, **la SPL propose** à tous ceux qui considèrent que les contrats signés ne répondent pas à leurs attentes, de les reprendre et de les réattribuer à ceux, trop nombreux, qui souhaitent venir dans notre port et **donner un avenir à notre territoire.**

Nous, nous avons fait le choix d'avancer! En effet, nous souhaitons **consacrer toute notre énergie aux plaisanciers, au territoire, à la vie économique, à la gestion du port et au projet Ecobleu.**

Vous avez été nombreux à avoir fait le bon choix.

Une édition Port Heraclea - Directeur de la publication :  
P. LEONELLI - Comité de rédaction : M.E. QUIROUARD-FRILEUSE/V.  
DUBILLE/C. GRIMAL - Tirage : 100 exemplaires + version en ligne